



édito

Un été de courte durée !

De courte durée à cause du temps pourri, penseront peut-être ceux qui n'ont pas réussi à avoir une semaine d'affilée sans pluie ? Non ! L'été syndical a été de courte durée à cause des modifications en profondeur du visage socio-syndical de notre pays. Toutes les catégories de personnels ont été concernées.

Positions

- PSAEE. Accord sur un nouveau point +2.96%
- Hors contrat. Non à l'article 7.3 de la convention
- FESIC (non à +1%)
- HSA et 500€éphémères

Actions

- IDR. Convention dénoncée
- Prud'homales. Saisie du Conseil d'Etat
- Hors contrat. Convention étendue sans l'article 7.3
- CPN CHANED (+2.86%)
- 1200 éducateurs

Informations

- Egalité hommes/femmes
- à qui les 3 HSA ?
- CPN Agricole reste fidèle au point de la fonction publique
- In memoriam (Max Pallenc)

Enseignants sous contrat : suivi des pertes d'heures ; attaque, en Conseil d'Etat, de la circulaire leur interdisant désormais de s'inscrire sur les listes prud'homales ; dénonciation d'un simulacre de concertation et opposition au « nouvel-ancien » accord sur l'IDR (Indemnité de Départ en Retraite).

Personnels PSAEE : accord pour abandonner la référence indiciaire au point de la fonction publique, qui stagne et négociations salariales.

Personnels des établissements hors contrat concernés : demande d'exclusion de l'article 7-3 de leur convention (article concernant la minoration inadmissible de rémunération dans certains établissements).

Certains dossiers sont réglés, à notre grande satisfaction (voir autres pages), d'autres sont en attente. L'automne aussi sera riche en événements... et, en attendant, je souhaite bonne rentrée à tous.

Evelyne CIMA

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Evelyne CIMA - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Communiqué intersyndical SNEC-CFTC, SYNEP CFE-CGC, SNPEFP-CGT, FNEC-FP-FO

Une nouvelle convention pour l'IDR, adoptée sans négociation

Le vendredi 11 juillet 2008, le ministère de l'Education Nationale (MEN) réunissait tous les partenaires sociaux, Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC), fédérations patronales et organisations syndicales représentatives de droit pour négocier une nouvelle convention sur l'IDR (Indemnité de Départ à la Retraite) pour les maîtres des établissements privés sous contrat.

Rappelons que suite à la loi dite Censi de janvier 2005 une première convention était signée par le SGEC, la FNOGEC, le CNEAP, la FFNEAP, les syndicats de chefs d'établissements, ainsi que la FN-SPELC et la FEP CFDT pour les syndicats de maîtres ; le SNEC-CFTC, bien qu'ayant participé aux négociations avait refusé d'entériner cette convention. Celle-ci était devenue caduque suite à une décision de la Cour d'Appel de Paris qui avait jugé que la négociation n'était pas valable dans la mesure où l'ensemble des organisations syndicales représentatives de droit n'avaient pas été convoquées à la négociation comme l'oblige le Code du travail, ce que le SNEC-CFTC, la FNEC FP FO, le SNPEFP-CGT et le SYNEP CFE-CGC avaient dénoncé sans être entendus.

D'entrée de jeu, le représentant du SGEC souligna qu'il n'était pas question de négocier quoi que ce soit et que l'urgence (mot qui pourtant jusqu'à ce jour ne faisait pas partie du vocabulaire de l'institution dans le cadre du dossier de l'IDR) imposait la signature de l'ancienne convention. Il fut en cela suivi par les signataires de la convention de 2005. Il s'agissait en fin de compte de valider, sous la tutelle du MEN, une convention déjà écrite ailleurs.

La pseudo-négociation se termina donc après seulement 45 minutes et les signataires de la première convention invalidée procédèrent à la signature à l'identique de l'accord de 2005.

Devant ce mépris des partenaires sociaux, devant ce manque de respect pour les organisations syndicales des salariés non invitées en 2005, et l'ensemble des maîtres de l'enseignement privé, dont ils défendent les droits, devant l'irresponsabilité des signataires qui entendraient supprimer d'un seul coup les droits dont les maîtres bénéficiaient avant 2005 (**voir page suivante**), les quatre organisations syndicales représentatives SNEC-CFTC, SYNEP CFE-CGC, SNPEFP-CGT et FNEC FP FO ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition à cette convention et demandent à nouveau au MEN de réunir à la rentrée les partenaires sociaux pour une vraie négociation.

Le 21 juillet 2008

**Pour l'IDR,
une nouvelle convention
adoptée sans négociation**



Un maître ayant 30 années d'ancienneté dans le même établissement avant la Loi Censi du 1er janvier 2005 touchait une IDR correspondant à 2 mois de salaire s'il avait pris sa retraite avant cette loi.

Prenant sa retraite le 3 janvier 2005, il ne touche plus que 1,5 mois d'IDR.

Prenant sa retraite le 1er janvier 2007, il ne touche plus qu'une IDR correspondant à 60% d'un mois de salaire...

Et à partir de 2010, il n'aurait plus rien si la convention s'appliquait !

Avec 3 autres organisations syndicales (voir page précédente) nous avons, bien entendu, dénoncé cette parodie de négociation et fait valoir notre droit d'opposition à cet accord signé par quelques partenaires sociaux.

Affaire à suivre...

Evelyne CIMA



Elections Prud'homales

Recours en Conseil d'Etat

Continuant son action, le **SYNEP CFE-CGC** ainsi que le Syndicat SNPEFP-CGT et la Fédération FESEP (Fédération des Syndicats de l'Enseignement et de la formation Privés (Fédération des Syndicats SNEC-CFTC et SNEPL-CFTC) ont fait un recours commun au Conseil d'Etat pour excès de pouvoir le 10 août 2008.

Nous avons sollicité, du Conseil d'Etat, l'annulation de la circulaire DGT 2008/07 qui interdit l'inscription sur les listes électorales prud'homales, et donc l'éligibilité aux élections prud'homales, des maîtres et des documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Rappel : la liste électorale sera consultable en mairie, à partir du 21 septembre 2008.



PSAEE Communiqué de presse

« Privatisation » dans l'enseignement privé sous contrat

Le **SYNEP CFE-CGC** se réjouit de l'accord dernièrement signé avec le collège employeur de l'enseignement privé (la FNOGEC et les syndicats de chefs d'établissement), contrairement à d'autres syndicats, à savoir rendre le point des grilles salariales indépendant de celui de la Fonction Publique.

Les personnels de droit privé, de services administratifs et économiques, personnels d'éducation et documentalistes (PSAEE) employés dans les établissements privés sous contrat vont enfin pouvoir négocier eux-mêmes leur pouvoir d'achat et ne plus être forcés de s'en remettre au bon vouloir de l'État avec lequel ils n'ont aucun lien.

Ainsi, ce vendredi 29 août, le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, a négocié et obtenu une augmentation salariale de près de 3%, applicable dès septembre.

Le 29 août 2008



PSAEE 2.96% au lieu de 0.3% Un réel rattrapage du pouvoir d'achat

Cet accord est beaucoup plus intéressant que l'alignement du point de la fonction publique qu'il remplace et qui ne devait augmenter que de 0.3% en octobre prochain.

Le **SYNEP CFE-CGC** sera vigilant sur l'alignement du point de cette nouvelle grille avec l'évolution du coût de la vie.

Pouvoir négocier librement les salaires des personnels OGEC est une reconnaissance du caractère propre de l'enseignement privé. Bien entendu, cet accord signifie pour nous **SYNEP CFE-CGC** qu'une revalorisation annuelle des salaires doit être garantie.

Partie prenante des négociations salariales, le **SYNEP CFE-CGC** sera actif pour aboutir aux nouvelles classifications qui devront encore améliorer les rémunérations des personnels OGEC.

Eric MOISAN (DS)



Référence et valeur du point PSAEE. Pourquoi avons-nous signé ?



Personnels PSAEE, jusqu'en juillet 2008, qui donc pouvait négocier vos salaires alors qu'ils dépendaient principalement de la valeur du point de la fonction publique ?

Quels moyens, nous, syndicats de l'Enseignement Privé, avons-nous réellement pour obtenir une augmentation de salaire ?

1- Négocier une augmentation du point de la fonction publique ?

Impossible car les seuls négociateurs face à l'Etat sont les syndicats de fonctionnaires et assimilés. Devions-nous continuer à admettre que notre sort soit lié au bon vouloir de syndicats étrangers à notre branche, fussent-ils de bonne foi ?

2- Négocier une augmentation des indices avec le collège Employeur ?

L'expérience montre que la renégociation des grilles était quasiment impossible, sauf à la marge pour suivre l'évolution du SMIC. En effet le Collège Employeur acceptait difficilement d'augmenter sensiblement les indices sachant qu'il n'avait pas la maîtrise de l'évolution de la valeur du point de la fonction publique .

3- Négocier des primes ?

Oui, mais tout le monde sait qu'elles ne sont pas systématiquement renouvelées et sont souvent perçues comme injustes.

En un mot vos salaires ne dépendaient quasiment que du bon vouloir de l'Etat. C'est pourquoi le **SYNEP CFE-CGC** a donné son accord, en juin, pour que la convention collective des personnels PSAEE quitte la référence du point de la fonction publique.

Après le respect des délais légaux, les négociations salariales ont eu lieu le 29 août 2008. La nouvelle valeur du point de référence, définie par accord signé par le **SYNEP CFE-CGC**, le SPELC, la FEP-CFDT et le Collège Employeur, est fixée à 56,30 €, (soit une augmentation de près de 3% pour tous les personnels, dès septembre).

Alain BELLEUVRE

Et maintenant ?

Notre force de négociation ne dépend donc plus que de vous !

Un chantier considérable de refonte des grilles est en cours, le SYNEP CFE-CGC, convaincu que la revalorisation des fonctions et des rémunérations se jouent dans ce cadre, y participe activement et espère que ces travaux déboucheront en 2009 sur un accord à la hauteur et des « avancées sociales historiques » annoncées par le Collège Employeur et surtout des attentes trop longtemps déçues des personnels.



Enseignement privé hors contrat Communiqué de presse

Heureuse naissance d'une convention collective

Le **SYNEP CFE-CGC** salue avec grand plaisir la naissance de la convention collective pour l'enseignement privé hors contrat.

Et pourtant en novembre 2007 le **SYNEP CFE-CGC** était le seul syndicat à avoir refusé de signer le résultat de 25 ans de négociation à cause d'un article intolérable préconisant une minoration pérenne des salaires dans certains établissements.

Le 28 août 2008 la convention a été étendue avec, à la demande de la **CFE-CGC**, l'exclusion de cet article, comme étant contraire au principe « à travail égal, salaire égal ».

Le **SYNEP CFE-CGC** s'en réjouit et sera donc signataire de cette convention qui entre en vigueur au 1er septembre 2008.

Le 28 août 2008

Extrait de l'article 7.3, concernant la rémunération des salariés de certaines entreprises à petits effectifs d'élèves ou d'étudiants, pour lequel le **SYNEP CFE-CGC** a refusé de signer la convention collective du Hors contrat :

« [...] une minoration des salaires conventionnels est possible.
[...] Cette minoration est fixée à :

8% du minimum conventionnel au titre de la première année d'application de la présente convention collective ;

7% du minimum conventionnel pour la seconde année ;

6% du minimum conventionnel pour la troisième année ;

5% du minimum conventionnel pour quatrième année.

Cette minoration de 5 % du minimum conventionnel peut être pérennisée pour les entreprises de moins de 130 élèves ou étudiants. [...] »

Lors de l'extension de cette convention collective, et pour son application, cet article en a donc heureusement été exclu à la demande du **SYNEP CFE-CGC**.

Lycées
Communiqué de presse

DARCOS réinvente l'eau tiède



Le 11 juin 2008 le ministre de l'Education, Xavier Darcos, a réussi un tour de force en faisant signer, à une majorité de syndicats, un document dont une grande partie du contenu peut se résumer par : on veut **désormais** « assurer la réussite scolaire de tous les élèves au lycée ».

Le **SYNEP CFE-CGC** avait toujours cru que c'était déjà l'objectif de l'Education Nationale !

Le **SYNEP CFE-CGC** s'interroge sur l'utilité de ces types de textes, aux contenus consensuels et triviaux, qui font perdre du temps en négociations sans faire avancer les réformes attendues.

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle qu'actuellement la seule réforme en profondeur qui servirait les lycéens, et donc l'ensemble des professionnels, est la mise en place d'un organisme, indépendant de l'Etat, évaluant et surtout contrôlant la valeur qualifiante des diplômes décernés ; à moins que l'objectif réel du gouvernement ne se résume qu'à distribuer des diplômes, à la grande satisfaction, à court terme seulement, des élèves et des parents!!

le 19 juin 2008



Le **SYNEP CFE-CGC** pense que l'ajout d'une phrase du style « et que tous les élèves soient heureux, riches et en bonne santé » aurait risqué de remporter, en plus, l'adhésion d'autres syndicats non signataires de ce texte !

CPN CHANED
(Enseignement privé à distance)

Le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, a négocié et obtenu une augmentation de 2.86% du point de référence par rapport à juillet 2007, en incluant explicitement les correcteurs à domicile dans cette augmentation. Cela porte la valeur du point de 5,59€ à 5,75€.

Les partenaires sociaux ont aussi pris l'engagement de revoir la classification de la convention collective, l'éventail des salaires de la grille étant trop étroit.

Alain GOUHIER





Le SYNEP CFE-CGC au secours de 1200 éducateurs !!

Un peu avant les vacances d'été, le **SYNEP CFE-CGC** a été alerté par ses représentants syndicaux que la direction générale de la Fondation d'Auteuil voulait modifier le temps de présence des éducateurs face aux



jeunes qu'elle accompagne. Ces derniers sont des jeunes très abîmés par la vie et leurs situations d'échec rendent leur éducation et scolarisation très difficiles. Il est donc indispensable pour leurs éducateurs de pouvoir disposer de temps hors de leur présence pour ou se cultiver, ou se réunir, ou préparer les dossiers de ceux dont ils sont responsables.

175 heures étaient dévolues à ce travail « hors présence jeunes », résultat d'une négociation au moment du passage aux « 35 heures ». A des fins évidemment d'économies budgétaires, la Fondation d'Auteuil voulait intégrer ces heures aux grilles ordinaires des plannings annuels.

Immédiatement, et dans une concertation et une action fortes avec les représentants locaux **CGT** et **FO**, le **SYNEP CFE-CGC** a utilisé son réseau d'information afin de soutenir ces 1200 éducateurs qui risquaient d'avoir leurs conditions de travail fortement diminuées.

Les parlementaires ont été informés, la presse (France Inter et France Info) a relayé ce vaste mouvement d'opposition. Dans les heures suivantes, le **SYNEP CFE-CGC** était informé par ses délégués locaux que le projet était retiré, et notre syndicat a proposé une étude complète du travail des éducateurs et des cadres dans cette entreprise éducative et d'enseignement.

Voilà un exemple si besoin était de notre capacité de réaction-action-proposition. N'hésitez pas à informer le **SYNEP CFE-CGC** de toutes vos difficultés personnelles ou collectives dans votre établissement : ensemble nous sommes forts.

Philippe de MARTHE
Délégué syndical dans le 95

Pour votre formation pensez à
I'OPCA-EFP

FESIC

Négociations salariales

Les employeurs sont restés sur une augmentation de 1% pour l'an prochain. Le **SYNEP CFE-CGC**, entre autres, n'a pas signé cet accord, déplorant cette faible augmentation alors que l'inflation prévue pour l'an prochain sera de 3,6% à 4%.



Adhésion

Le nouveau groupement UGEI GP, émanation de l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes, a adhéré à la convention nationale de la FESIC : celle-ci est donc applicable à compter du 1^{er} septembre 2008 dans les 16 écoles la constituant.

Ces écoles sont : ITECH Lyon, ISC Paris, ESTP, ESTACA, ESITC Metz, ESITC Caen, ESITC Cachan, Ecole Supérieure du Bois à Nantes, Ecole des Métiers de l'Environnement à Bruz, ESLSCA, ESIEA, EPF, EISTI, EIPC, EFREI, ECE.

Rappel : toutes les autres écoles de l'UGEI doivent appliquer la convention collective étendue du Hors contrat à compter du 1^{er} septembre 2008.

Egalité «homme-femme»

Les pères de 3 enfants ou plus peuvent prétendre, comme les femmes, à une retraite anticipée après 15 ans de services... à condition d'avoir interrompu leur activité durant 2 mois au moment de la naissance de chacun des enfants.

Pour les mères, pas de problème puisque le congé de maternité ou d'adoption est pris en compte. Mais combien de pères ont-ils pris, eux aussi, ce congé ?

Le problème se pose pour un de nos adhérents qui, peu après la naissance de son troisième enfant, a eu la garde de ses 3 jeunes enfants après son divorce. Il les a donc élevés, seul, mais pour le moment ne peut prétendre à sa retraite anticipée.

Si vous êtes concernés par un problème analogue, n'hésitez pas à nous contacter, afin de regrouper les dossiers.

Le délégué syndical

Mandaté par son syndicat, il a pour mission de le représenter auprès du chef d'établissement dans l'intérêt des salariés.

Il a aussi qualité pour veiller à l'hygiène et à la sécurité des personnels, même lorsqu'il existe un Comité d'Hygiène et de Sécurité dans l'entreprise. Le délégué syndical négocie le protocole pré électoral dans le cadre des élections professionnelles, ainsi que les négociations annuelles obligatoires.

**N'hésitez pas à faire appel
à votre délégué
SYNEP CFE-CGC**



Prime de 500 Euros ! Communiqué du 3-9-2008

Le gouvernement vient de décider de donner une prime de 500 Euros à tous les enseignants sous contrat qui choisiraient de faire au moins 3 Heures Supplémentaires Année (HSA).

La première réaction est, bien évidemment, de se réjouir du coup de pouce, cependant éphémère, ainsi donné à leur pouvoir d'achat.

Mais le **SYNEP CFE-CGC** met en garde les enseignants.

Dans le privé sous contrat les HS ne sont pas la solution à la non revalorisation de leurs salaires car elles mettent au chômage certains de leurs collègues tout en décuplant le stress généré par une politique éducative nationale en pleine confusion.

Il semble d'ailleurs que les enseignants l'aient bien compris puisque l'État tente soudainement de les acheter avec cette prime de 500 Euros.

Le **SYNEP CFE-CGC** demande, encore et toujours, une véritable politique d'emploi et de salaires correspondant aux besoins effectifs des professeurs et des élèves.



A qui les 3 heures sup ?

*« Pour améliorer le pouvoir d'achat, tout enseignant du second degré qui choisira de faire trois heures supplémentaires année (H.S.A.) recevra **une prime complémentaire***

***de 500 euros.** »*

Mais y aura-t-il des heures pour tous ceux désireux de les effectuer ? Et si ce n'est pas le cas, encore une fois, qui choisira à qui les distribuer, si ce n'est le chef d'établissement, dont ces enseignants sont censés ne plus dépendre depuis la loi Censi ?

Et s'il reste trop d'heures à attribuer, pourquoi ne les donnerait-on pas à ceux qui enseignaient l'an dernier et qui ont été mis au chômage pour pouvoir supprimer des postes ?

Nadia DALY

Salariés des établissements d'enseignement agricole privé sous contrat

Contrairement à l'accord signé au niveau de l'enseignement catholique sous contrat, qui abandonne la référence à la valeur du point de la fonction publique, la rémunération des salariés relevant des conventions collectives du CNEAP demeure déterminée par référence à la valeur du point de la fonction publique, soit 54.6834€

IN MEMORIAM

**Il y a 20 ans, au début du mois d'août 1988, disparaissait
Max PALLENC**



Quelques personnes qui sont encore au **SYNEP CFE-CGC** aujourd'hui se souviennent certainement encore de lui. Il était un des pères fondateurs de notre syndicat qu'il a présidé et animé pendant de nombreuses années.

Je l'ai personnellement rencontré en 1973 lorsqu'il m'a reçu alors que je désirais adhérer à une organisation qui voulait réellement défendre l'enseignement privé contre ceux qui en son sein commençaient à avoir plus ou moins des idées d'étatisation de cette branche. C'était un grand bonhomme qui savait bien mettre à l'aise les personnes qui le rencontraient et leur confier des responsabilités. Très vite je me suis associé au combat et ai été appelé à participer à des réunions et des commissions paritaires.

Je dirai qu'il était omniprésent partout où il estimait que la présence du **SYNEP** était nécessaire afin de faire connaître notre sentiment sur les événements, notamment lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Que de combats avons-nous menés avec lui contre ce qui nous menaçait alors.

Ancien combattant, élève officier de réserve, il s'est illustré en participant avec ses camarades à la défense des ponts sur la Loire (épopée glorieuse des cadets de SAUMUR) où il fut grièvement blessé; ce qui lui valu d'être décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire. Outre cela, il s'illustra encore en fondant le Théâtre de l'Union Française (il était aussi comédien) qui contribua à soutenir le moral des soldats qui combattaient en Indochine, action qui lui valu encore les insignes de Chevalier des Arts et des Lettres.

Après cette guerre, il se recycla dans l'enseignement, en même temps professeur d'histoire et géographie à Jeanne-d'Arc d'Argentan ou de lettres à l'Institution EPIN ainsi qu'à l'EPDI, ce jusqu'à l'âge de la retraite.



Ce décès brutal nous a tous surpris d'autant plus qu'il revenait d'une tournée de visites chez les uns et les autres, signe d'une santé et d'une vivacité qui ne laissait pas présager un tel événement.

En ce memoriam ayons encore une pensée pour lui.

Pierre SASSIER



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - Année 2008

M, Mme, Mlle : Prénom :

Adresse personnelle :

Tél. : Tél. portable :

Courriel :

Etablissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

Emploi(s) :

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2008

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège :

SYNEP CFE-CGC
63 rue du Rocher
75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 19
Fax. 01 55 30 13 20
synep@cfecgc.fr

A...

le...

Montant
de la cotisation

Signature

Barème des cotisations 2008

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	